***Changements proposés aux règlements généraux de l’AHMBDC***

**Entretien Ménager(housekeeping) :**

Éliminé les termes : Initiation, Novice, Atome, Pee-Wee, Bantam et Midget.

Remplacer par :

U-7, U-9, U-11, U-13, U-15, U-18.

Section à modifier : 4.2 et 6.2

***Changements proposés aux règlements généraux de l’AHMBDC***

**Éliminer le titre directeur des levées de fonds :**

Les fonctions du directeur des levées de fonds seront ajoutées au rôle du trésorier. Ceci est pour s’assurer du nombre impair de vote auprès de l’exécutif.

***Changements proposés aux règlements généraux de l’AHMBDC Section 13.1.3 Comité des levées de fond***

Était :

1. Le comité de levées de fond sera formé le plus tôt possible après l’AGA avant le début de la saison et est formé du directeur des levées de fond et d’un minimum de 5 membres réguliers de l’Association (si possible en assurant un représentant par niveau).
2. Le comité de levées de fond sera responsable de décider et de coordonner les levées de fond ainsi que de gérer le dossier des commandites avec le directeur des levées de fonds. Toute levée de fond engendrant une dépense doit être approuvée par le comité exécutif.

Nouveau :

1. Le comité de levées de fond sera formé le plus tôt possible après l’AGA avant le début de la saison et est formé du trésorier, vice-président, directeur des tournois et d’un minimum de 3 membres réguliers de l’Association (si possible en assurant un représentant par niveau).
2. Le comité de levées de fond sera responsable de décider et de coordonner les levées de fond ainsi que de gérer le dossier des commandites avec le directeur des levées de fonds. Toute levée de fond engendrant une dépense doit être approuvée par le comité exécutif.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

***Changements proposés aux règlements généraux de l’AHMBDC***

***Section 16 D. Le trésorier***

* 1. Recevoir tous les fonds recueillis par l’Association et les déposer à l’endroit choisi par le bureau de direction.
  2. Tenir un registre comptable de tout fonds reçus et déboursés.
  3. Présenter, à chaque réunion annuelle un rapport financier de l’année qui vient de se terminer. Faire le paiement par chèque de tout montant approuvé par le bureau de direction.
  4. Signer les chèques conjointement avec les autres signataires.
  5. Présenter les états financiers régulièrement à l’exécutif incluant: les relevés de comptes, les dépenses et les revenus mensuels, le budget de début de saison ainsi qu’un rapport de fin d’année.

**Ajout :**

**6.Présider le comité de levées de fond.**

**7.Coordonner le dossier des commanditaires.**

**8.Organiser les levées de fond avec l’aide du comité des levées de fond.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

***Changements proposés aux règlements généraux de l’AHMBDC***

***Section 18.1***

Rôles et responsabilités de l’entraineurs : Entretien ménager

1. Il doit avoir complété le niveau initiation du programme d’enseignement de l’A.C.H.A., ou s’être engagé de compléter ce cours avant la fin novembre de l’année en cours.

Nouveau :

1. Il doit avoir complété le niveau **Requis** du programme d’enseignement de l’A.C.H.A., ou s’être engagé de compléter ce cours avant **le 15 Décembre** de l’année en cours.

***Changements proposés aux règlements généraux de l’AHMBDC***

***Section 19 : Changement de niveau***

On élimine ce point car cette politique fait déjà partie des règlements opérationnels de Hockey Nouveau-Brunswick.

***Changements proposés aux règlements généraux de l’AHMBDC***

**Couleur :**

Les couleurs de l’association ne sont plus celles des Washington Capitals depuis plusieurs années. Dans la mesure du possible nous allons utiliser les couleurs des Kings de Los Angeles soit Noir, Blanc et Gris.